

RAPPORT N° 03/1-57
au Conseil Municipal

OBJET

MAINTENANCE DES PROGICIELS INFORMATIQUES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Après avoir été transférée à la CINOR en 1998, la compétence informatique (Section de Fonctionnement) est de nouveau assumée, depuis le début de l'année 2003, par la Commune qui souhaite aussi assurer la maintenance des progiciels informatiques pour le bon fonctionnement des services.

Le présent marché comprend :

- l'assistance informatique,
- la mise à jour des progiciels Informatiques.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, comme suit :

passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

le marché est décomposé de 11 lots, dont le montant prévisionnel total est de 333 135 €, comme suit :

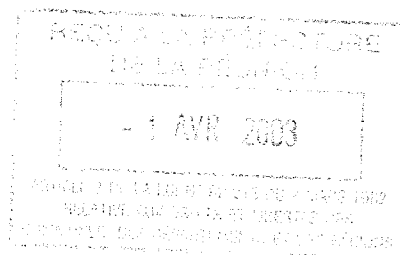
LOT	LIBELLE	PREVISIONNEL
1	Gestion Financière + Opale	85 165 €
2	Gestion des Ressources Humaines	67 815 €
3	APIC (SIG)	35 208 €
4	Axel (Affaires scolaires)	24 217 €
5	MELODIE et IMAGE (Etat civil)	23 639 €
6	ADAGIO et SOPRANO (Elections)	10 406 €
7	Livre Foncier (Droit des Sols)	10 500 €
8	Central Parc (Parc Auto)	11 501 €
9	Lotus Notes	30 684 €
10	Centre d'appels et d'interventions	12 000 €
11	Logiciels Systèmes et Bureautiques Stds	22 000 €
	TOTAL	333 135 €

RAPPORT N° 03/1-57

- * durée prévisionnelle : un an à compter de la date de notification ;
 - * crédits inscrits aux Chapitre 011 et Article 6156 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
 - 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
 - 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/1-57
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003

OBJET

MAINTENANCE DES PROGICIELS INFORMATIQUES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-57 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour la maintenance des progiciels informatiques de la Commune.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

